



Groupe d'Étude de Sécurité
des Industries Pétrolières et Chimiques

A PARTIR DU 1^{er} octobre 2008 sont obligatoires à bord de tous les véhicules carrossés à moteur quels que soient la catégorie ou l'usage



Au moins 1 gilet auto réfléchissant et 1 triangle de pré signalisation

- **Gilet portant le marquage CE avec 2 ou 3 bandes auto réfléchissantes**
- **Triangle répondant à la norme E27R**



Groupe d'Étude de Sécurité
des Industries Pétrolières et Chimiques

Où placer gilet / triangle

Placer le gilet dans l'habitacle

Placer le triangle dans le coffre, au-dessus des valises quand le coffre est plein.

En cas de panne ou d'incident, de jour comme de nuit :

- ① **Allumer vos feux de détresse**
- ② **Revêtir rapidement le gilet avant de sortir. Sortir de préférence du côté passager.**
- ③ **Evacuer le véhicule et mettre tous les occupants à l'abri (ne pas rester sur la bande d'arrêt d'urgence)**

Distance

En ville

30 m

Hors agglomération

50 – 100 m

Virage

Avant le virage



Groupe d'Étude de Sécurité
des Industries Pétrolières et Chimiques

UTILISATION DU GILET ET DU TRIANGLE



30 m est un minimum. Suivant la configuration des lieux (ville, route, voie rapide etc...), n'hésitez pas à augmenter cette distance (100-150 m).



Assurez-vous d'être vus!
Pensez aux virages!



Veillez à conserver le gilet dans l'habitacle!

